



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Du jeudi 28 juin 2018

I. Ouverture de la séance à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Etaient présents :

Mme MEZRAR – M. LEGUILLON – Mme ACHOURI – M. GRISEL – Mme BAULT – M. GRAVIGNY – Mme LOISEAU – Mme LEMONNIER HAQUET – Mme DESANGLOIS – M. PARMENTIER – M. DIATTA – Mme VANDEL – Mme SEMIEM – Mme BENASSI – Mme BARRIERE – Mme QUOD-MAUGER – M. BAULT – M. CERNEA –

Absents ayant donné pouvoir :

M. BUTTARD à Mme LOISEAU
Mme XAVIER à Mme ACHOURI
Mme MARQUIS à M. GRAVIGNY
M. ANSERMET à Mme PARMENTIER
M. BIGOT à Mme MEZRAR
M. DEFROMERIE à M. GRISEL
M. BULARD à M. LEGUILLON arrivée à 19h15
Mme LEPRON à Mme VANDEL arrivée à 19h15

II. Contrôle du quorum

III. Contrôle des délégations de vote

- ✓ M. BUTTARD *donne pouvoir* à Mme LOISEAU
- ✓ Mme XAVIER *donne pouvoir* à Mme ACHOURI
- ✓ Mme MARQUIS *donne pouvoir* à M. GRAVIGNY
- ✓ M. ANSERMET *donne pouvoir* à Mme PARMENTIER
- ✓ M. BIGOT *donne pouvoir* à Mme MEZRAR
- ✓ M. DEFROMERIE *donne pouvoir* à M. GRISEL

- ✓ M. BULARD donne *pouvoir* à M. LEGUILLON arrivé à 19h15
- ✓ Mme LEPRON *donne pouvoir* à Mme VANDEL arrivée à 19h15

Présents : 19

Pouvoirs : 9

Absente : 0

Votants : 28

IV. Désignation du secrétaire de séance

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme DESANGLOIS est désignée pour remplir cette fonction.

Finances Locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.2 décisions budgétaires

- 2018-06-48 : Adoption du Compte administratif 2017

Monsieur le Maire ne prenant pas part au débat et au vote,

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Mireille BAULT, Adjointe au Maire en charge du développement durable et du cadre de vie décide par :

Voix pour 26 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'adopter le Compte administratif 2017.

Article 2 : D'annuler et remplacer la délibération n°2018-02-06 par la présente délibération

Finances Locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.2 décisions budgétaires

- 2018-06-49 : Affectation du résultat 2017

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Patrice DESANGLOIS, Maire de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'affecter les résultats de l'exercice budgétaire 2017, tels qu'exposés ci-dessus.

Article 2 : La présente délibération annule et remplace la délibération 2018-02-07

Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.2 décisions budgétaires

- 2018-06-50 : Décision modificative n°1

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Patrice DESANGLOIS, Maire de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter l'ajustement du budget 2018 de la Commune selon le tableau annexé à la présente délibération.

Finances Locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.2 décisions budgétaires

- 2018-06-51 : Admission en non-valeur suite surendettement (2014/2016)

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Patrice DESANGLOIS, Maire de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'admettre en non-valeur les titres selon la liste n° 3333850233 jointe pour un montant total de 6 420.14 €,

Finances Locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.2 décisions budgétaires

- 2018-06-52 : Admission en non-valeur (exercices 2008/2018)

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Patrice DESANGLOIS, Maire de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'admettre en non-valeur les titres selon la liste n°3056360233 jointe pour un montant total de 7 353.02 €,

Finances Locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.2 décisions budgétaires

- 2018-06-53 : Admission en non-valeur, suite surendettement (2014/2017)

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Patrice DESANGLOIS, Maire de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'admettre en non-valeur les titres selon la liste n° 3075610833 jointe pour un montant total de 1 365.90 €,

Finances Locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.2 décisions budgétaires

- 2018-06-54 : Adhésion au dispositif COMEDEC

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Patrice DESANGLOIS, Maire de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre le dispositif au sein des services municipaux.

Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires 7.1.5 Autorisations de programmes et autorisations d'engagement ainsi que tous les actes liés à ces documents

- 2018-06-55 : Coopération décentralisée avec Rieti (Italie) et Prisacani (Roumanie), mandat spécial pour autoriser les déplacements.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Patrice DESANGLOIS, Maire de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De décider que les frais réellement engagés soient remboursés.

Commandes publique – 1.1. Marché Publics – 1.1.3 services

- 2018-06-56 : Convention de groupement de commande pour la passation d'un marché relatif à des prestations de vérifications réglementaires.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Patrice DESANGLOIS, Maire de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter que la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf intègre le groupement de commande portant sur les prestations de vérifications réglementaires coordonné par la ville de Cléon.

Article 2 : De prendre acte de l'intégration au groupement des villes de Cléon, Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Notre-Dame-de-Bondeville et Rouen et de la désignation de la ville de Cléon en tant que coordonnateur.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces constitutives du marché à intervenir.

Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. 4.1.1 création transformation suppression de postes

- 2018-06-57 : Modification du tableau des effectifs

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Patrice DESANGLOIS, Maire de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 Recrutement

- 2018-06-58 : Recrutement d'un agent contractuel à la crèche

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Mme Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à créer un emploi permanent relevant du grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe pour effectuer les missions d'agent d'accompagnement éducatif à la crèche/halte-garderie la Galipette, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 27 août 2018.

Article 2 : D'autoriser la rémunération sur la base de la grille indiciaire des auxiliaires de puériculture principale de 2^{ème} classe auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats y afférents.

Article 4 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2018.

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 Recrutement

- 2018-06-59 : Recrutement de 4 agents contractuels service jeunesse

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Mme Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation décide par :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à créer 4 emplois permanents relevant du grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe au service jeunesse, d'une durée hebdomadaire comme indiqué ci-dessus, à compter du 3 septembre 2018.

Article 2 : D'autoriser la rémunération sur la base de la grille indiciaire des adjoints d'animation principal de 2^{ème} classe auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats y afférent.

Article 4 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2018.

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 recrutement

• 2018-06-60 : Recrutement d'un agent à la crèche

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Mme Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De créer un emploi permanent sur le grade d'infirmière de soins généraux ou de puéricultrice en fonction du recrutement relevant de la catégorie hiérarchique A à temps non complet (17.5/35^{ème}), à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 2 : D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 3 ans renouvelables dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Article 3 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2018.

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.3 autres

• 2018-06-61 : Vacation pour les animateurs chargés d'accompagner les enfants en camp

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Mme Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser le Maire à recruter les animateurs vacataires comme il est précisé dans le tableau ci-dessus et à signer les contrats correspondant aux rémunérations ci-dessus énoncées

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les contrats y afférent et à créer les postes.

Domaines de compétences par thèmes 8.6 Emploi, formation professionnelle

• 2018-06-62 : Adoption du plan de formation 2018

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Patrice DESANGLOIS, Maire de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'approuver le plan de formation pour l'année 2018 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

Finances Locales 7.5 subventions 7.5.2 attributions

• 2018-06-63 : Attribution de subvention

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Roger GRISEL, Adjoint au Maire en charge des affaires sportives et de la vie associative décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accepter l'attribution de la subvention à l'association Fédération Nationale des Combattants Volontaires d'un montant de 45 €.

Article 2 : D'habiliter M Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de cette subvention

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes- 9.1.3 Sport

• 2018-06-64 : Conventions prêt de minibus

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Roger GRISEL, Adjoint au Maire en charge des affaires sportives et de la vie associative décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De donner son approbation aux conventions de mise à disposition gratuite entre la ville et les associations RRSP et RCC Cross Athlétisme et ASVB76, présentées dans les documents joints et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions.

Article 2 : De donner son approbation aux conventions de mis à disposition onéreuse entre la ville et les associations RRSP et RCC Cross Athlétisme et ASVB76, présentées dans les documents joints et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions.

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes- 9.1.3 Sport

• 2018-06-65 : Convention de partenariat club de foot

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Roger GRISEL, Adjoint au Maire en charge des affaires sportives et de la vie associative décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De donner son approbation au cadre particulier (également joints) qui viendra compléter les relations avec l'association :

Caudebec Saint Pierre Football club (CSP FC)

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Domaines de compétences par thème 8.9 culture

• 2018-06-66 : Approbation de la convention Reg 'Arts

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GRAVIGNY, adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : de donner son approbation à la convention Reg 'Arts présentée dans le document joint,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Finances locales 7.10 divers

• 2018-06-67 : convention de mécénat

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Francis GRAVIGNY, adjoint au Maire en charge de la Politique Culturelle et au développement numérique de la ville et des écoles décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'approuver l'exemplaire de convention,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.8 tarifs

• 2018-06-68 : Convention 2018 entre le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et la ville pour le reversement de repas servis aux personnes âgées.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser la signature d'une convention entre la ville et la CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf permettant la vente de repas au CCAS.

Article 2 : de fixer le coût du repas au coût réel établi pour 2018 ; soit 7,45 € par repas.

Domaine et Patrimoine 3.2 Aliénations

• 2018-06-69 : Cession des parcelles ZA 594 ZA 596 et ZA 598 appartenant à la Ville au profit de la SCI GCF OKIS (Groupe CELAME France)

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur Gérard LEGUILLON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'économie les commerces et proximité décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : De céder les parcelles ZA 594 ; 596, et 598 à la SCI GCF OKIS d'une superficie totale de 12 000 m² pour un prix de 378 000 € TTC.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété entre la Ville et la SCI GCF OKIS ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Informations

– Déploiement de la fibre optique : ORANGE donne rendez-vous aux st pierrais le 9 juillet de 16H à 21H à la salle des fêtes afin de donner tous les renseignements utiles sur le déploiement et la commercialisation.

Les premiers raccordements sont prévus 2^e quinzaine d'août. Les armoires seront habillées de chaussettes pour communiquer sur l'arrivée de la fibre.

– Ouverture d'une crêperie sur la place Mendès France ; celle-ci permet d'atteindre les objectifs qui étaient les nôtres de développer le commerce de proximité avec l'arrivée également d'un fleuriste, primeur et buraliste.

– Travaux de redynamisation du LEADER PRICE avec l'objectif d'une enseigne plus attractive et la création de rayons boulangerie, poissonnerie et boucherie. Fermeture du 2 au 12 juillet inclus.

– Fusion du RCC tennis et de l'ESP tennis : AG prévue le 29/6 avec un nouveau nom, ACE tennis club.

– Très bon déroulement de la sortie des personnes âgées au château de Vandoeuvre.

– Renforcement de la sécurité avec l'arrivée d'un 4^e policier municipal (par redéploiement interne) ; par courrier, M le Maire donner lecture de la réponse reçue du Ministre de l'intérieur, suite à ses sollicitations sur les problématiques posées par les quads et autres motos. Une initiative parlementaire va permettre de créer un délit plus spécifique.

– Préparation des animations de Noël avec les commerçants.

– Lancement prochain d'une nouvelle édition de partir en livres.

– Réception de 3 délégations (Roumanie, Sénégal et Italie) lors des dernières fêtes de la ville ; concernant le Sénégal, avancées décisions sur le projet d'eau/assainissement lors d'une réunion organisée à l'Agence de l'eau.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19H40

Le Maire



Patrice DESANGLOIS